

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1652

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Minguettes - Désenclavement du quartier Pyramide - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1652**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Minguettes - Désenclavement du quartier Pyramide - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

L'opération de création d'une voirie de désenclavement du secteur Pyramide s'inscrit dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Minguettes-Clochettes, signée par la Métropole de Lyon, le 12 mars 2020 avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Pour le plateau des Minguettes à Vénissieux, le projet conventionné doit permettre de poursuivre et d'amplifier la transformation de ce quartier qui accueille près de 22 000 habitants parmi les plus précaires de la Métropole.

Le projet prévu à la convention ANRU est de créer une voie nouvelle partant du rond-point Marcel Cachin, désenclavant le secteur nord-est du quartier Pyramide, traversant l'avenue Vladimir Komarov, pour desservir ensuite les tours situées au sud-ouest du secteur Lénine et ressortir sur la rue des Martyrs de la Résistance, entre les tours 65 et 67 appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat.

Sur la partie nord-est du quartier Pyramide, la création de la voirie entre le rond-point Marcel Cachin et l'avenue Vladimir Komarov peut entrer en phase opérationnelle, avec la fin des relogements des 19 et 21 rue des Martyrs de la Résistance. La voie nouvelle permet le désenclavement d'un secteur de 8 ha, composés de 409 logements sociaux appartenant à la SACOVIV et de 2 copropriétés de 247 et 270 logements desservis, principalement, par des voies publiques situées en frange du périmètre. Elle intègre, par ailleurs, le réaménagement d'une partie de la rue des Martyrs de la Résistance, aujourd'hui propriété de la SACOVIV et qui a vocation à devenir une voirie métropolitaine.

Seule cette partie de l'opération a vocation à passer en phase opérationnelle durant le mandat actuel.

II - Objectifs

Cette opération sur la partie nord-est du quartier Pyramide permet d'accompagner les programmes de résidentialisation du bailleur SACOVIV et des 2 copropriétés. La création de la voie nouvelle permet de désenclaver le secteur, en offrant une place confortable et sécurisée aux modes actifs. Concernant le réaménagement partiel de la rue des Martyrs de la Résistance (là où la SACOVIV démolira 2 allées de 30 logements), l'objectif principal est de redonner une place aux piétons et aux vélos, inexistante aujourd'hui.

Globalement, cette opération permet une meilleure accessibilité à cet ensemble de près de 1 000 logements, en facilitant l'intervention des services publics de sécurité incendie, de police et de collecte des ordures ménagères, tout en veillant à végétaliser les espaces publics créés.

III - Plan de financement

Dans le cadre de la convention NPNRU, la globalité de l'opération est chiffrée à 5 428 800 € TTC. Les crédits disponibles ne permettent qu'une prise en compte partielle du projet. Aussi, il est proposé de prendre en compte :

- la reconstitution partielle des stationnements de la copropriété des Grandes Terres (720 000 € TTC),
- la création de la voie nouvelle entre le rond-point Marcel Cachin et l'avenue Vladimir Komarov (1 280 000 € TTC),
- la requalification de la portion de rue des Martyrs de la Résistance qui traverse le patrimoine SACOVIV réhabilité (720 000 € TTC).

Le coût prévisionnel de ces 3 phases est estimé à 2 720 000 € TTC.

La question de la poursuite de la création du barreau de la voie nouvelle au-delà de l'avenue Vladimir Komarov, au travers des patrimoines d'Alliade habitat et de l'OPH Lyon Métropole habitat devra être étudiée dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la prochaine mandature ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du désenclavement du quartier Pyramide dans le cadre du NPNRU Minguettes tel qu'évoqué précédemment.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P17 - Politique de la ville pour un montant de 2 720 000 € en dépenses et 326 400 € en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en dépenses en 2023,
- 1 310 000 € en dépenses et 65 280 € en recettes en 2024,
- 1 216 000 € en dépenses et 130 560 € en recettes en 2025,
- 144 000 € en dépenses et 130 560 € en recettes en 2026,

sur l'opération n° OP17O8401.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 2 720 000 €.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 13, pour un montant de 326 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301216-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
